

Conseil des espèces envahissantes de l'Île-du-Prince-Édouard  
C. P. 265, Charlottetown (Î.-P.-É.)  
C1A 7K4  
peiinvasives@gmail.com  
Le 26 avril 2019

Député Ken McDonald, président du Comité FOPO Ken.McDonald@parl.gc.ca  
c.c. M<sup>me</sup> Nancy Vohl, Greffière du Comité, à Nancy.Vohl@parl.gc.ca

Monsieur,

Depuis 1998, les espèces envahissantes sont source de complications pour les écosystèmes des eaux estuariennes de l'Î.-P.-É., entraînant des changements importants à l'habitat du poisson, sans parler de leurs répercussions sur les espèces sauvages.

Des espèces comme l'ascidie plissée, le botrylle étoilé et le botrylloïde violet ont exercé des effets néfastes sur les moules d'élevage. Le crabe vert a eu de graves conséquences pour les populations de myes. Ces espèces aquatiques envahissantes (EAE) ont influé négativement sur l'écologie de nos estuaires et les économies locales, provoquant des pertes du fait de la prédation et de l'application de coûteuses mesures de contrôle.

Depuis un certain nombre d'années, le Secteur des sciences du MPO surveille la présence d'EAE autour de l'Î.-P.-É. et dans tout le sud du golfe du Saint-Laurent afin de suivre les déplacements des espèces envahissantes qui y sont présentes et de repérer tout nouvel envahisseur. L'une de ces espèces, présente dans l'État du Maine et détectée dans la baie de Fundy, est *Didenum vexillum* – aussi désigné simplement comme le didemnum –, un tunicier colonial à la croissance rapide similaire au botrylle étoilé et au botrylloïde violet déjà présents. Cette espèce a eu des répercussions importantes sur le secteur de l'aquaculture et l'habitat du poisson en Colombie-Britannique et sur la côte est des États-Unis.

L'industrie aquacole et le Department of Agriculture and Fisheries de l'Î.-P.-É. participent aussi activement à la surveillance et à l'élaboration de techniques de gestion des EAE pour les aquaculteurs.

Dans le cadre d'un processus de délivrance de permis du MPO, l'industrie et le gouvernement provincial se sont engagés à restreindre les déplacements de mollusques et de crustacés à l'Î.-P.-É. et aux environs pour aider à prévenir la propagation d'EAE. Nous avons connu des réussites, mais ne contrôlons qu'un seul vecteur alors qu'il en existe beaucoup d'autres. Le nouveau règlement sur les EAE en vertu de la *Loi sur les pêches* pourrait contribuer à l'adoption de mesures par rapport à d'autres vecteurs.

Nous appuyons la motion du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes qui demande expressément la tenue d'une étude dans le but :

- a) d'évaluer les ressources du Ministère consacrées à la protection contre les espèces aquatiques envahissantes et à leur élimination;
- b) de déterminer si les ressources sont distribuées partout au Canada de manière équitable et uniforme;
- c) de déterminer, également, si le programme visant les espèces aquatiques envahissantes dispose des ressources nécessaires pour remplir efficacement son mandat.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Barry Murray

Membre du conseil

Conseil des espèces envahissantes de l'Île-du-Prince-Édouard